

Programmation stratégique en architecture, urbanisme, génie urbain

RS6331 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	341
Formacode(s)	12512
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2023
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL · SIRET : 13002612300013

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE · SIRET : 19941111700013

REGIE ECOLE INGENIEURS VILLE PARIS · SIRET : 20000069300024

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE · SIRET : 19751875600014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La démarche de programmation vise à définir les objectifs et les attendus d'un projet d'aménagement et de construction, en termes d'activités, d'usages à accueillir tout en déterminant les conditions économiques et techniques de sa réalisation.

Les textes réglementaires et les politiques publiques dans les domaines de l'aménagement et de la construction font clairement référence à la démarche de programmation et à la nécessité pour les maîtrises d'ouvrage de se doter de compétences en interne ou sous la forme d'une assistance externe. Les consultations de maîtrise d'œuvre architecturale et de marchés de travaux en commande publique imposent désormais la réalisation d'une programmation.

La certification est accessible aux personnes disposant d'un diplôme niveau 6 minimum et d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et ou de la construction qui souhaitent certifier leurs compétences en programmation en architecture, urbanisme, génie urbain.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Rédiger des notes de cadrage afin de préciser l'opportunité, les objectifs programmatiques et les conditions de réalisation d'un projet de bâtiments, d'aménagements ou de services urbains.

C2. Réaliser le diagnostic stratégique d'un projet de bâtiments, d'aménagements ou de services urbains dans un contexte urbain afin de préciser l'opportunité, les objectifs programmatiques et les conditions de réalisation de ce projet.

C3. Réaliser des documents de programmation collaborative et participative en architecture, urbanisme, génie urbain afin de définir les attentes et le coût d'un projet de bâtiments, d'aménagements ou de services urbain.

C4. Réaliser l'évaluation d'un bâtiment ou d'un aménagement urbain afin de programmer son état futur (maintien en état, modification-extension ou démolition-reconstruction-réaménagement).

C5. Concevoir le système d'acteurs d'un projet de bâtiment, d'aménagement ou de service urbain afin de mettre en place une démarche de programmation collaborative et participative de ce projet

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La formation est accessible aux personnes disposant d'un diplôme niveau Bac + 4 minimum et d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et ou de la construction.

Les métiers exercés par ces professionnels sont les suivants :

Assistants à maîtres d'ouvrage (commanditaires de projets)

Chefs de projet en maîtrise d'ouvrage publique

Chargés de mission et directeurs de services en collectivité territoriale

Professionnels de la maîtrise d'ouvrage (commanditaires) privée assurant des missions de pilotage d'études et de projets

Professionnels de la maîtrise d'œuvre (concepteurs : architectes et architectes-urbanistes, paysagistes, ingénieur(e)s bâtiment, ingénieur(e)s réseaux...)

Autres professionnels du domaine de l'aménagement et de la gestion du cadre bâti (économistes de la construction, conducteurs de travaux...)

Ces professionnels qui souhaitent développer une activité en programmation ont en commun la mission de proposer des prestations dans le domaine de la construction et de l'aménagement.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi le parcours certifiant.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury d'évaluation est composé de 6 personnes :

3 représentants des co-certificateurs, enseignants du supérieur présentant les garanties statutaires adéquates, dont un enseignant de l'organisme certificateur ayant reçu le mandat pour siéger comme membre du jury par le représentant légal de l'organisme ;

3 professionnels spécialisés dans la démarche de programmation collaborative et participative extérieurs à l'organisme certificateur et n'ayant aucun lien personnel ou professionnel avec la personne candidate à la certification.

Les membres du jury habilités pour la durée des épreuves d'évaluation interviennent en qualité de : professionnels justifiant d'au moins 5 ans d'expérience comme spécialistes de la production de l'espace bâti ou aménagé ; de formateurs/animateurs expérimentés (au moins 5 ans d'expérience), avec une expertise dans le domaine de la production de l'espace bâti ou aménagé.

Base légale

Date de décision	19/07/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/01/2027

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7686

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6331/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	7
Parcours menés à terme	5
Taux d'achèvement	71 %
Période	09/2024 – 12/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	68 000 €
Coût moyen par dossier	4 857 €
Durée moyenne	266 h
Période	09/2024 – 01/2026
France compétences	55 %
Reste à charge titulaire	45 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.